



Charte de l'atelier « Soutien scolaire – Aide aux devoirs » Année 20__-20__

La médiathèque municipale de Callian propose aux élèves de maternelle, élémentaire, collège et lycée des ateliers de soutien scolaire et d'aide aux devoirs.

Pour assister à ces ateliers, une inscription préalable est nécessaire.

Les ateliers ont lieu selon des jours et créneaux horaires définis selon la disponibilité des personnes qui encadrent. Ils se tiennent exclusivement dans les locaux de la Médiathèque de Callian (Château Goerg), en dehors des heures scolaires, et sont assurés par des personnes bénévoles expérimentées.

Le bénévole ne se substitue ni aux enseignants, ni aux parents, et encore moins à l'enfant. En aucun cas il ne fait le travail à sa place.

Les ateliers sont placés sous la responsabilité de Virginie Roustan, responsable de la médiathèque de Callian.

Engagements :

L'engagement des parents ou du responsable légal du jeune est une condition indispensable pour le bon déroulement des séances. Un échange entre la famille, le jeune et le bénévole est donc nécessaire avant le démarrage des séances.

Les parents ou le représentant légal s'engagent à :

- prendre en charge les jeunes dès la fin de l'heure de soutien scolaire. La médiathèque et les bénévoles ne pourront être tenus responsables de l'élève au dehors des heures de soutien scolaire. Les parents qui le souhaitent peuvent à tout moment contacter le bénévole, s'informer, signaler une difficulté particulière ou faire le point sur le travail réalisé lors des séances.

La présence du jeune implique qu'il soit :

- Volontaire aux séances : cela ne doit pas être une contrainte imposée par les parents.
- Assidu : la présence régulière aux séances permet d'en obtenir les meilleurs bénéfices. **En cas d'absence, il est demandé de prévenir le bénévole au moins 24h avant la séance.** En tout état de cause, le jeune ne pourra partir avant la fin de la séance.
- Discipliné : le jeune doit être respectueux de ses camarades, des bénévoles et du matériel mis à sa disposition. Nous demandons aux jeunes d'adopter une attitude positive et de s'investir sur ce temps.
- Équipé de son matériel scolaire et de son agenda.

Les qualités requises pour le bénévole :

- Avoir le sens du contact avec les jeunes
- Être patient, attentif et disponible
- Savoir se montrer discret et réservé. Les renseignements concernant les enfants et leurs familles sont confidentiels.
- Le bénévole s'engage à une régularité auprès des enfants (hors vacances scolaires). En cas d'absence, il lui est demandé de prévenir les parents au moins 24h avant la séance. Toutefois, un bénévole remplaçant pourra éventuellement assurer le soutien.
- Le bénévole s'engage à contacter la famille en cas de difficulté rencontrée ou d'absence du jeune non justifiée.

Durée de l'engagement :

L'engagement à l'aide aux devoirs est prévu pour l'année scolaire.
Un terme peut y être mis par la famille à sa discrétion ou par la médiathèque, notamment en cas de non-respect de la charte.

Je certifie avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter.

Fait à CALLIAN, le

Les parents ou responsable légal :

Nom :
Prénom :
Tel :
Mail :

Signature

L'élève :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Tel :
Mail :

Signature

Le(s) bénévole(s) :

Nom :
Prénom :
Tel :
Mail :

Signature

La responsable de la médiathèque :

Nom : ...ROUSTAN.....
Prénom :Virginie.....
Tel :04 94 76 59 16.....
Mail : callian@mediatheques-paysdefayence.fr

Signature